

Le mardi 21 avril 2026



N° 2

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Relatant les faits constituant la séance du 21 avril 2026

Ouverture de la séance par le Maire sortant à 09 H 00

Membres présents : Yvette Bellier, Charles Brès, Patrick Brès, Usabel Espinas, Rémy Laborde-Castex, Sandra Mathieu,

Membres représentés : - Christian Roggero (Procuration à Patrick)

Secrétaire de séance : - Sandra Mathieu

Quorum : Quatre conseillers municipaux

Ordre du jour : Il porte sur l'approbation des comptes financiers uniques (CFU), l'affectation du résultat exercice 2025, le vote des taxes 2026, l'attribution annuelle des subventions, l'indemnités de fonction du maire et des deux adjoints, les délégations du conseil municipal au maire, les délégués au SDTV, la nomination d'un conseiller à la Commission de contrôle des listes électorales selon la réglementation en vigueur, la délégation au CDG 26 pour consultation d'appel d'offres concernant les Contrats d'assurance des risques statutaires 2027/2030 et conventions de participation prévoyance et frais de santé 2027/2032 ainsi que les traditionnelles questions diverses.

Compte rendu du 24 février 2026, adopté à la majorité (6 pour et 1 abstention).

**Approbation des comptes financiers uniques (CFU), dressés par le Receveur des Finances Publiques.**

Le Maire rappelle l'ensemble des opérations effectuées par le SAC de Crest du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 au 31 Décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes. Les Comptes financiers uniques dressé, pour l'exercice 2025, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 6 pour et 1 abstention (Rémy Laborde)

**Affectation du résultat de l'exercice 2025.**

Le compte administratif qui fait apparaitre en reports :

- Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :  
32 550,20 €



- Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 170 075,69 €
- Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 37 976,58 €
- Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 42 232,82 €
- Vote : 6 pour et 1 abstention (Rémy Laborde)

**Vote des taxes 2026:**

Le maire fait lecture de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelle pour l'année 2025 et informe son conseil qu'il est nécessaire de fixer les taux pour l'année 2026. Il rappelle les taux d'imposition de 2025: Taxe Foncière (bâti) : 21,12 % - Taxe Foncière (non bâti) : 92,30 % - Taxe d'habitation : 19,25 %.

Taux reconduits

Vote : Unanimité

**Indemnités de fonctions du maire et des deux adjoints :**

M. le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer en considérant que M. le maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal. Il propose les taux suivants :

- maire : 18 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 1<sup>ère</sup> adjointe et 2<sup>ème</sup> adjoint : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Vote : Unanimité

**Délégations du Conseil Municipal au Maire:**

Le maire expose que le CGCT permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, après lecture, pour la durée du présent mandat, de confier au maire les délégations générales qui sont au nombre de 32.

Vote : Unanimité

**Délégués au SDTV (Syndicat Départemental de la Télévision)**

Le conseil municipal désigne en qualité de représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués au Syndicat Départemental de la Télévision de la Drôme: **Mathieu Sandra** et **Brès Patrick**.

Vote : Unanimité

**Délégués au SDED (Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme)**

Le conseil municipal désigne en qualité de représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués au Syndicat Départemental de la Télévision de la Drôme: **Mathieu Sandra** et **Laborde-Castex Rémy**

Vote : Unanimité

**Commission de contrôle des listes électorales**

 1 place de la Mairie (26470) VOLVENT  : 04.75.27.50.78

Courriel : mairiedevolvent@gmail.com - Site : <https://volvent.fr>

Le Maire rappelle que cette commission se compose de trois membres élus pour 6 ans. Un délégué de l'administration et un délégué du président du tribunal judiciaire plus un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau ou à défaut le plus jeune conseiller municipal.

Le Maire ainsi que les adjoints qui ont une délégation ne peuvent siéger à cette commission.

**Yvette Bellier**, première dans l'ordre du tableau, proposée pour participer et animer la commission de contrôle des listes électorales, et qui l'accepte.

Vote : Unanimité

#### **Contrats d'Assurance des Risques Statutaires 2027-2030, et conventions de participation Prévoyance et Frais de santé 2027-2032**

Le Maire expose l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge; l'opportunité pour la Collectivité de faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » et pour le risque « Santé »; l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence; que le Centre de gestion peut souscrire de tels contrats pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

La Collectivité de Volvent donne mandat au Centre de gestion de la Drôme pour lancer des consultations, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances **risques statutaires** et des conventions de **participation de prévoyance et de frais de santé** auprès d'entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Vote : Unanimité

#### **Commission d'Appels d'Offres (CAO) :**

Sont élus à l'unanimité:

Titulaires : Le Maire, Sandra, Patrick et Rémy

Suppléants : Yvette, Jsabel et Christian

#### **Subventions**

Au cours de cette séance le conseil a décidé d'attribuer une subvention aux associations suivantes : TJS de St-Nazaire 371 €, Amicale des Pompiers de St-Nazaire : 100 €, Mémoire de la Drôme : 100 €.

#### Divers :

Délégations de fonctions : Le maire informe les conseillers que par arrêté municipal il nommera :

- Sandra **Mathieu** déléguée en priorité 1 au TJS et à la petite enfance (école-crèche-garderie) puis en priorité 2 à l'eau et l'assainissement, la voirie et les bâtiments et espaces publics

- Patrick **Brès** délégué en priorité 1 à l'eau et l'assainissement, la voirie, les bâtiments et espaces publics puis en priorité 2 au TJS et à la petite enfance (école-crèche-garderie).

Autres nominations aux commissions :

- Tourisme : Sandra
- Défense : le maire
- Ambroisie : Sandra
- Sécurité Routière : Yvette
- Acca : Christian

-Rappel du référé de Rémy Laborde contre les autres conseillers municipaux. Le maire informe les conseillers que depuis cette date il y a eu une forte demande d'inscription sur les listes électorales de la commune laissant entrevoir le souhait profond de l'annulation de cette dernière élection par l'opposition.

-Lecture du 2<sup>ème</sup> courrier de Jacky Loubriat

-Église : Questionnements du maire compte tenu de la posture Vigipirate. Doit-elle être fermée totalement, temporairement ou par tranches horaires? Suite à quelques petites incivilités (autel taché, brûlé à certains endroits, disparition de la clé du tabernacle) le service gendarmerie (référents sureté en prévention technique en malveillance et vidéo protection), envoyé par la préfecture préconise la pose d'une ou deux caméras. Contact sera pris avec l'Évêché.

-Fibre : En cours d'achèvement. Blocage au niveau des Berthons compte tenu de la présence de la 20 000 volts. Une solution a été trouvée, la ligne suivra le tracé de la route. Piquetage réalisé, en attente de la pose de 5 poteaux.

-Eau : La météo prévoyant du sec, la commune va pouvoir engager un technicien pour repérer la fuite d'eau entre Gueymard et le Gourd.

-Chemin de Chabassu : Rémy Laborde souhaite que le chemin qui dessert Chabassu soit reprofilé à plusieurs endroits. Le maire en prend acte précisant qu'au vu du statut d'un chemin rural, l'entretien n'est pas soumis à une obligation d'entretien par la commune mais seulement par les riverains. Le maire demande à Patrick de faire évaluer le montant des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 31

Le Maire

Charles Brès

La Secrétaire de séance

Sandra Mathieu

